

INDIQUEZ CI-APRES :

LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, OPERATIONS, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE.

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC...
PRECISEZ.

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOM :

ADRESSE PENDANT LE SEJOUR :

TEL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT (facultatif).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNEES DE LA STRUCTURE**

FAMILLES RURALES
DE BAZOUGES/LOIR 40 RUE DU 8 MAI
72200 BAZOUGES SUR LE LOIR
Tél. : 02 43 94 23 72 Fax : Email :

OBSERVATIONS

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Sexe :
Date de naissance :
Né(e) à :
Date inscription :

Ecole :
Classe :



Nage-t-il :
Brevet Nat.

Médecin traitant :
Téléphone.....
Autorisation d'intervention médicale :
Lieu d'hospitalisation :
Autorisation de Filmer /Photographier :
Autorisation de Transport en véhicule individuel ou collectif.....

Autorisation de rentrer seul :

Allergie repas:

Est-il assuré ? :
Assurance :

Personnes à prévenir en cas d'accident

Personnes habilitées à récupérer l'enfant

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Nom du Responsable 1 (Père ou Mère).....

Prénom du responsable

Situation familiale :

Email :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Professionnel : Tél. Portable :

Centre de sécu :

Profession :

CAF ou MSA : N° CAF :

Régime :

Quotient :.....

Nom de l'allocataire.....

Responsable 2 (Père ou Mère) : Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Professionnel :

Tél. Portable :

Profession :

Observations :

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus.
Fait à, le :/...../.....

Signature du père et/ou signature de la mère et/ou signature du tuteur légal

L'Accueil de Loisirs est organisé par les bénévoles de l'association "FAMILLES RURALES"

www.famillesrurales.org/bazouges-sur-le-loir/

Lieu

A l'école et périscolaire de l'école Gaston Chassaac de Bazouges sur le Loir ainsi qu'à la salle des associations de Bazouges sur le Loir.

Fonctionnement

L'accueil est ouvert les mercredis, les petites vacances scolaires, le mois de juillet et fin août, de 9 heures à 17 heures. Pour les dates exactes, prendre connaissance du calendrier de l'Accueil de Loisirs Familiales Rurales distribué début septembre chaque année. Sont accueillis les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à 12 ans inclus.

Inscriptions

Avec le bulletin d'inscription (accompagné du programme d'activités) distribué dans les écoles ou disponible sur notre site internet (www.famillesrurales.org/bazouges-sur-le-loir/), en respectant les dates d'inscription précisées dans le programme.

Le bulletin dûment rempli peut être déposé, selon les jours et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, soit dans la boîte aux lettres de la mairie de Bazouges sur le Loir, au nom de Familles Rurales, soit par mail à l'adresse a.loisirs.fr@gmail.com

Familles Rurales se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant en cas de non-paiement des factures antérieures.

Adhésion

L'adhésion à Familles Rurales est annuelle. Elle sera due à la première facture de l'année civile.

Accueil

L'accueil des enfants se fait :

- le mercredi par journée ou ½ journée (départ et arrivée entre 13h00 et 14h00), avec ou sans repas.
- les vacances scolaires par journée avec repas, avec un minimum de 2 jours d'inscriptions par semaine.

Pour participer aux sorties, il est demandé un minimum de 3 jours d'inscription dans la semaine dont la journée de sortie.

Garderie

La garderie est organisée le matin de 7 h 30 à 9 h 00 et le soir de 17 h à 18 h 30.

Les familles qui souhaitent en bénéficier doivent s'inscrire sur les bulletins d'inscriptions en précisant l'heure d'arrivée.

Possibilité de prendre le petit déjeuner sur place, entre 7 h 30 et 8 h 15, gratuitement.

Pause-déjeuner

La pause-déjeuner est assurée sur place, pendant toute la durée de l'Accueil de Loisirs. Les goûters sont également assurés.

La pension complète est assurée pour les enfants inscrits aux « séjours courts ».

Absences

Les absences dues à une maladie ou accident, sur présentation d'un certificat médical, ne donneront pas lieu à la facturation. Toute inscription annulée à moins de 7 jours sera facturée. **Merci de bien vouloir signaler toute absence.**

Retards

L'accueil de loisirs ferme à 18h30. A compter du deuxième retard, il vous sera facturé des frais à hauteur de 10€.

Facturation

La facturation sera établie à partir du temps de présence des enfants et envoyée par mail.

Toute arrivée en cours de matinée engage la facturation à partir de 9 heures et tout départ après 14 heures engage la facturation jusqu'à 17 heures.

Le calcul de votre tarif se fait en tenant compte de votre quotient familial pour les familles habitant la Communauté de Commune du Pays Fléchois ; **à défaut de sa présentation, il sera appliqué le tarif maximum.**

Règlement

Mercredis et Petites vacances : La facturation est établie à la fin du mois pour les « mercredis » et à la fin de semaine pour les « petites vacances ».

Juillet et Août : A l'inscription, il est demandé un acompte de 50 % du montant estimé. Le solde sera facturé en fin de séjour des enfants.

Modes de paiement acceptés : chèque, espèces, virement (RIB sur demande par mail), chèques vacances, bon temps libre et CESU.

Toute facture est payable à réception de celle-ci.

Transport : Les familles sont informées, dans le cadre d'une sortie, d'un court séjour, des navettes du mercredi, que l'association se réserve le droit d'utiliser un bus, un taxi et/ou des voitures particulières (parents, animateurs ou membres de l'association) pour le transport des enfants.

Pour la navette des Mercredis : Un transport aller au départ de l'école de Crosnières et Crè sur Loir est mis en place. **Attention,** il faudra s'inscrire auprès de la Direction de l'Accueil de Loisirs 10 jours avant la date.

Les enfants sont récupérés à la sortie de l'école et emmenés par un taxi agréé.

Cette prestation pourra être facturée en fonction de la commune de départ.

Discipline

Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, il est demandé à chacun de se conformer aux horaires mentionnés ; les enfants n'étant plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs après 18 h 30.

Chaque enfant accueilli doit avoir une attitude respectueuse envers ses camarades et le personnel de l'équipe d'animation ; **en cas de non-respect**, l'exclusion de l'Accueil de Loisirs peut être prononcée sans remboursement.

Assurances

La responsabilité des accidents : La responsabilité civile et individuelle accident ». La responsabilité de l'association ne peut être engagée qu'à partir du moment où l'enfant a été accueilli et ceci durant les heures de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de la garderie. L'association se dégage de toute responsabilité concernant les trajets entre le domicile et l'Accueil de Loisirs.

Consignes générales

Chaque enfant inscrit doit avoir ses vaccinations à jour (fournir photocopie du carnet de vaccinations). Il appartient à chaque famille de fournir à l'enfant les objets nécessaires à son bien-être tels que bouteille d'eau, chapeau, crème solaire, vêtements en fonction de la météo. Aucun médicament ne pourra être amené à l'Accueil de Loisirs sauf cas exceptionnel et sur présentation d'une ordonnance. Il convient d'en parler avec la Direction.

Des photos de vos enfants seront prises pendant la durée de l'Accueil de Loisirs ; sauf avis contraire signé dans la fiche sanitaire, l'acceptation du présent règlement aura valeur d'autorisation parentale.

Contacts :

Mme Emmanuelle BESNARD @ Association : famillesloisirs72@gmail.com

Mme Marie-Jeanne LAIR 06.04.08.96.06 @ Directeur de l'accueil de loisirs : a.loisirs.fr@gmail.com

L'inscription des enfants à l'Accueil de Loisirs implique l'acceptation de ce règlement intérieur.

Fait à

Le

Les parents ou le représentant légal (Signature précédée de « Lu et approuvé »)